

Edition Hiver 2015-2016

magazine municipal
Grimaudmag }



À Grimaud : Unis, déterminés, respectueux et solidaires.



Le sommaire du Grimaud mag

édition hiver 2015-2016

MAGAZINE D'INFORMATIONS
DE LA VILLE DE GRIMAUD
Edition Hiver 2015-2016

Directeur de la publication :
Alain Benedetto Maire de Grimaud

Rédaction :
Bruno Quivy Directeur de cabinet
avec la collaboration des services
municipaux et de l'Office de tourisme

Crédits photographiques :
Cyril Carpentier, Gérard Tournebize,
Bertrand Barrault, Office de
tourisme de Grimaud, Bruno Quivy,
Patrick Onimus, Dominique Thomas
et Nicole Moufflin (Var Matin).

Conception graphique :
Ideogram design

Impression :
Graphic service

Dans le cadre du développement
durable, notre imprimeur est labellisé
Imprim'vert® et respecte les normes
PEFC®

Reproduction, même partielle, des
textes et photographies rigoureusement
interdite.

Edito _____ P03

Le projet d'aménagement de la plaine et
la révision du P.L.U. _____ P04-05

Des travaux sur le site des Blaquières :
le projet de skate parc, le boulodrome / Social _____ P6

La réhabilitation de la chapelle des Pénitents,
la destination de la maison des Templiers _____ P7

Les travaux routiers : avec l'avenue du Caucadis,
et les petits travaux au quotidien _____ P8

Environnement _____ P9

Les finances communales :
en chiffres, en graphiques, tout sur le budget de la commune,
aujourd'hui et demain _____ P10-11-12

Sécurité _____ P13

Rétro en images des événements depuis l'été _____ P14-15-16

Sports dont la venue du RCT à Grimaud _____ P17-18

La culture _____ P19-20-21

Les déchets : infos communales et infos de la communauté de communes _____ P22

Défense des animaux _____ P23

Les grandes dates de l'année 2016 _____ P24

Unis, déterminés, respectueux et solidaires



Au moment où débutent les fêtes de fin d'année, alors que nous allons célébrer, en famille le plus souvent, ce temps de joie et de rassemblement de Noël et du jour de l'an, personne dans notre pays ne peut oublier les tragiques événements ayant eu lieu à Paris le 13 novembre dernier.

Après les attentats du mois de janvier, la France a encore été frappée par des barbares fanatiques, tuant des innocents et plongeant dans la douleur de nombreuses familles.

Comme dans toute la France, nous avons rendu hommage aux victimes, lors d'une minute de silence organisée le 16 novembre. Devant la mairie, de nombreux Grimaudois sont venus se recueillir et affirmer, par leur présence, la force de notre pays, de nos valeurs, qu'aucun terroriste ne saurait abattre.

Désormais, nous voilà confrontés à un nouveau combat, susceptible de durer plusieurs années. Nous devons nous monter déterminés, unis, solidaires, pour parvenir à éliminer tous ceux qui tuent et créent la peur, en détournant une religion à leur profit.

La France est un pays laïc, où existe la liberté de culte, de pensée, d'expression. Veillons à préserver cela coûte que coûte. Veillons aussi à ce que notre communauté grimaudoise reste soudée, à l'écoute de tous, respectueuse de chacun et solidaire.

Je forme le vœu que l'année 2016 nous apporte enfin la paix dans un monde en crise et que nos lendemains soient meilleurs.

Alain Benedetto, maire de Grimaud, conseiller départemental, et les élus du conseil municipal

Edito



La fin de l'année est toujours l'heure des bilans et des bonnes résolutions à prendre pour l'année suivante. Hélas, au moment où s'achève cette année 2015, comment ne pas évoquer les drames qui ont touché notre pays, de ce janvier sanglant à ce terrible 13 novembre à Paris ?

La barbarie a frappé, a tué, mettant fin à la vie de dizaines d'innocents, plongeant des familles dans la douleur et l'effroi. Le monde dans lequel nous vivons est-il devenu fou ? Partout, ce n'est que violence et mort.

Je me garderai bien, comme certains, de mettre sur le même plan le fonctionnement de la vie communale et la terrible époque que nous vivons à l'échelle du monde. Que sont nos difficultés du quotidien au regard d'une victime tuée au hasard, d'un policier abattu en faisant sa mission ? Il faut savoir raison garder. Mais la vie continue, et la meilleure réponse que nous devons donner aux fous qui menacent notre société, c'est d'aller de l'avant, la tête haute, confiants dans les valeurs de notre République, où règnent la démocratie, le droit de vote et la liberté d'expression.

Plus que cela, nous devons en ces temps difficiles, nous montrer unis, solidaires, responsables. Les Grimaudois ont été nombreux à le démontrer lors de l'hommage national du 16 novembre. Chacun, à sa place, doit faire son devoir : en famille, pour expliquer à ses enfants comment la violence et l'intolérance ne sont pas acceptables ; au travail, en étant sérieux, respectueux et assidu ; en société, en accomplissant son rôle au sein d'une association, d'une institution, dans un conseil municipal, auprès des autres en difficulté...

C'est ce que à quoi nous nous attachons avec mon équipe municipale. Le travail se poursuit au quotidien pour permettre à chacun d'entre vous de vivre le mieux possible. En sécurité, comme vous pourrez le lire dans ce magazine à propos de la police municipale. Sans trop de pression fiscale, avec des impôts locaux toujours aussi bas. Avec des services publics nombreux et efficaces.

Grimaud reste un territoire privilégié, bien équilibré, avec un environnement préservé, notamment grâce à sa viticulture dynamique, des activités nombreuses, un littoral accueillant pour le tourisme. C'est cette harmonie que nous souhaitons préserver dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.).

Comme nous l'expliquons en détail dans ce magazine, ce P.L.U. va prendre en compte les risques naturels, la mise en valeur et la protection de l'environnement, pour maintenir l'équilibre de notre commune.

Elaboré, selon la loi, dans une large concertation, ce P.L.U. répondra aux attentes de la majorité des Grimaudois. Il a fait l'objet, déjà, d'un important travail au sein des services et de l'équipe municipale, depuis de longs mois, sans attendre que d'autres s'emparent du sujet en copiant les grandes lignes de notre projet. Pour être très souvent sur le terrain, à vos côtés, et en vrai enfant du pays que je suis, je suis, comme vous, attaché à ce paysage grimaudois, où, entre terre et mer, la nature a gardé tous ses atouts.

Bonne fin d'année 2015 et que 2016 nous soit plus heureuse !

Alain BENEDETTO
Maire de Grimaud,
Conseiller départemental

Adieu Christophe

Christophe Bouissou avait 43 ans. Il a été abattu, le 7 décembre, en mission alors qu'il effectuait avec un collègue de la police municipale de Cavalaire une intervention auprès d'un individu violent. Ce policier sérieux et rigoureux était bien connu à Grimaud, puisqu'il était président des Argus, le club des anciens joueurs de rugby. Très apprécié de tous, Christophe Bouissou était un des piliers du Rugby club du Golfe, où sa gentillesse et son dévouement étaient reconnus. Au nom des Grimaudois, le maire de Grimaud et les élus du conseil municipal ont une pensée pour son épouse, sa famille, ses collègues de la police municipale et de la mairie de Cavalaire.



Dans la plaine, le travail de restauration a commencé

À l'automne 2014, le projet d'aménagement foncier, agricole et forestier de la plaine de Grimaud était lancé. Ce projet, porté par la commune avec la Chambre d'agriculture, la SAFER, le Conseil départemental du Var et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est désormais sur les rails. Près d'un an après son lancement, les techniciens chargés du dossier ont bien avancé, établissant un diagnostic précis, rencontrant les propriétaires concernés, évaluant les besoins et établissant les préconisations à mettre en place pour mener à bout cet aménagement d'ici quatre à cinq ans.

Après plusieurs réunions d'information et de travail, une nouvelle réunion de concertation a été organisée par la municipalité le 4 novembre dernier, à destination des propriétaires de parcelles de la plaine subissant des dépôts sauvages de déchets ou l'installation de personnes sans droit ni titre sur leurs terrains.

Objectif : présenter les mesures envisagées pour mettre en sécurité la plaine, expulser les personnes installées sur les propriétés privées, nettoyer les lieux et favoriser ensuite la circulation publique des piétons, cyclistes et promeneurs dans l'ensemble de la plaine.

Sur une superficie de 600 hectares, la plaine présente un fort potentiel de développement.

A contrario, le morcellement des parcelles fait que de nombreux secteurs sont en friche ou à l'abandon.

D'où la présence de squatters en tout genre, l'existence de dépôts de gravats ou de déchets de toutes sortes.

La municipalité a donc engagé un vaste plan pour mettre fin

à cette situation et favoriser la mise en place du projet d'aménagement foncier, agricole et forestier.

Les articles du code de l'environnement et du code général des collectivités territoriales permettent à la commune d'agir.

C'est pourquoi le maire, Alain Benedetto, son adjoint à l'environnement, Christophe Gerbino, et les services municipaux, ont expliqué aux propriétaires concernés les mesures envisagées ou déjà réalisées : une assistance à l'engagement des procédures d'expulsion, l'achat d'une parcelle de 2 hectares où était établi un camp de roms, le nettoyage des lieux (45 000 € y ont déjà été consacrés cet automne), le broyage des végétaux une fois le débroussaillage effectué, la présence sur place des services municipaux, pour surveiller, rendre compte puis nettoyer les lieux. Ces actions doivent permettre, outre le projet d'aménagement global, de favoriser l'accès aux berges des cours d'eau pour leur entretien, permettre la circulation douce sur les chemins, mettre en valeur l'espace et limiter ainsi sa dégradation.



Le P.L.U. en révision

La commune dispose actuellement d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), approuvé le 16 mars 2012. Par délibération en date du 20 décembre 2012, le conseil municipal a prescrit la mise en révision de son P.L.U., afin de mettre ce document en conformité avec les nouvelles dispositions issues de la loi du 12 juillet 2010, traduisant le Grenelle II de l'environnement en matière d'urbanisme. En effet, il résulte de ces textes que la commune est tenue d'entreprendre un certain nombre d'études portant sur des domaines qui n'ont pas été abordés dans le cadre de l'élaboration du P.L.U. actuel ou qui n'ont pas été suffisamment approfondis, en regard de la loi du 12 juillet 2010 précitée.

A ce titre, la délibération du 20 décembre 2012 prévoit que des études devront être réalisées sur les points suivants :

- > les transports et déplacements intracommunaux dans une perspective de modération de la consommation des espaces,
- > le développement de l'équipement commercial en privilégiant le commerce de proximité,
- > la détermination des mesures destinées à limiter les émissions de gaz à effet de serre et favoriser le développement des énergies renouvelables,
- > les exigences à respecter en matière de performances énergétiques et de qualité des communications électroniques,
- > le contenu des orientations d'aménagement concernant les secteurs à forte incidence sur l'image de la commune, ainsi que ceux en cours d'urbanisation ou susceptibles de l'être,
- > les continuités écologiques – trames vertes et bleues – et les mesures destinées à les préserver ou à compenser certains effets négatifs sur ces espaces,
- > et enfin, d'une manière P.L.U.s générale, sur le bilan environnemental global du P.L.U..

Néanmoins, depuis cette date, de nouvelles dispositions issues de la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et la croissance verte, et de la Loi dite ALUR du 24 mars 2014 sont entrées en vigueur, imposant la réalisation d'études complémentaires.

En effet, la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte a des incidences directes :

- > sur les dispositions générales du P.L.U. quant aux dérogations susceptibles d'être accordées à certaines constructions performantes en matière de basse consommation d'énergie ou à bilan énergétique positif dont la réalisation serait entravée par les dispositions réglementaires applicables ;

- > sur la définition des secteurs dans lesquels sera imposée aux constructions, travaux, installations et aménagements, l'obligation de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées que le règlement du P.L.U. doit préciser ;
- > sur les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage publique devant faire preuve sauf impossibilité, d'exemplarité énergétique et environnementale, en référence au décret en Conseil d'Etat à intervenir, qui doit définir les exigences auxquelles devront satisfaire, d'une part, les bâtiments à énergie positive et, d'autre part, les bâtiments à haute performance environnementale.

Enfin, il résulte de la Loi ALUR du 24 mars 2014, la suppression des surfaces minimales exigées pour qu'un terrain soit constructible ainsi que la suppression des coefficients d'occupation des sols. Ces suppressions induisent une possibilité de densification sur l'ensemble du territoire communal, posant un problème de compatibilité avec d'une part, l'exposition de certains secteurs de la commune à des risques d'inondation et d'autre part, avec le niveau des réseaux et équipements de desserte et d'accompagnement dont dispose la commune.

Par conséquent et au regard de l'évolution de la législation en matière d'urbanisme, il s'avère aujourd'hui nécessaire de réaliser des études afin de redéfinir un objectif de développement urbain cohérent, harmonieux et maîtrisé tout en préservant la qualité des paysages urbains, naturels et agricoles.

De ce fait, par délibération du 28 septembre 2015, le conseil municipal de Grimaud a procédé à la mise à jour des objectifs inscrits dans la délibération du 20 décembre 2012 afin de prendre en compte des évolutions législatives intervenues depuis cette délibération et de leur incidence sur l'ensemble des documents constitutifs du P.L.U. En conséquence, devront s'ajouter aux études déjà prévues par la délibération

du 20 décembre 2012, les études portant sur les points suivants :

- > la capacité d'accueil résultant de l'actuel zonage et règlement du P.L.U., en tenant compte de l'incidence résultant de la suppression des coefficients d'occupation des sols et de l'impossibilité d'exiger dorénavant des surfaces minimales pour les terrains constructibles ;
- > le diagnostic à effectuer des capacités de desserte des différents réseaux : viaires, électriques et fluides, ainsi que des équipements de superstructures d'accompagnement en regard de la capacité d'accueil calculée comme indiqué ci-dessus ;
- > la sensibilité des secteurs exposés à des risques d'inondation, à une imperméabilisation des sols résultant d'une densification accrue sur l'ensemble de la commune ;
- > les exigences à respecter en matière de qualité des communications électroniques ;
- > la définition des secteurs dans lesquels sera imposé aux constructions, travaux, installations et aménagements, l'obligation de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées que le règlement du P.L.U. doit préciser, ainsi que sur les critères d'exemplarité énergétique et environnementale applicables, sauf impossibilité, aux ouvrages et équipements publics, et enfin sur les critères généraux de dérogation dont peuvent, en cas de nécessité, bénéficier les constructions, installations ou aménagements à haute performance énergétique ;
- > les continuités écologiques- trames vertes et bleues- et les mesures destinées à compenser certains effets négatifs sur ces espaces, et notamment au titre de la préservation, du maintien ou de la remise en état de ces continuités écologiques identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les îlots, quartiers, immeubles, espaces publics, monuments sites et secteurs à protéger ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique.

Sports et loisirs, des réalisations aux Blaquières et au village

Le complexe sportif des Blaquières se transforme petit à petit. Il y a trois ans, c'est le dojo, la salle de danse et l'espace de remise en forme qui ont été réalisés, tournant désormais à plein avec une fréquentation maximale depuis. Il y a un peu plus d'un an, c'est la pelouse du stade de rugby qui a été entièrement changée. L'été dernier, le stade de football a vu sa pelouse synthétique rafraîchie et renouvelée. Et puis, dans l'attente du projet de réalisation des vestiaires et des tribunes, qui devrait débiter en 2016 après quelques retards administratifs, c'est une buvette flambant neuve qui a été réalisée pour les footballeurs.

Depuis la rentrée, le complexe sportif est donc au trop, accueillant toute la semaine et surtout les week-ends de nombreux pratiquants.

Pour compléter l'offre de loisirs et de sport, la municipalité va réaliser l'année prochaine un skate parc au village, dans un terrain proche du parking du château.

Les élus et les services concernés ont travaillé sur ce dossier, avant de le présenter aux principaux intéressés, les adolescents de la commune, conviés à une réunion d'information cet automne.



Les footballeurs devant leur nouvelle buvette.



Le terrain qui va accueillir le skate parc.



Inauguration du nouveau boulodrome.

Objectif : leur présenter le projet mais surtout les écouter, recueillir leurs suggestions, avant de lancer le chantier. Le skate parc sera tout proche du nouveau boulodrome, mis en service cet été, en contrebas du parking du château, doté d'un éclairage et accueillant désormais, à la belle saison, les adeptes de la longue ou de la pétanque !

Le C.C.A.S. au soutien des Grimaudois

En ces temps difficiles, le centre communal d'action sociale poursuit ses missions d'assistance, d'aide et d'écoute envers les personnes en difficulté, isolées, âgées... en complément de ce qui est réalisé par ailleurs par les services du département.

À Grimaud, le C.C.A.S. œuvre notamment pour les seniors, avec le portage des repas à domicile. Ce service peut être de longue durée, ou ponctuel, lors d'un retour d'hospitalisation par exemple. Il permet aux personnes isolées de recevoir la visite des agents du C.C.A.S. ou de la commune, qui évaluent ainsi leurs besoins et peuvent intervenir si la situation semble délicate. Le C.C.A.S. peut ainsi alerter d'autres services. Les agents accompagnent aussi les personnes âgées lors de leurs visites médicales ou dans certains commerces quand elles ne peuvent plus se déplacer de façon autonome.

Outre ces actions bien ciblées sur les personnes âgées, le C.C.A.S. organise de nombreuses activités : vente de livres d'occasion chaque jeudi en période estivale devant les locaux du C.C.A.S. route Nationale ; brocante de la Saint-Michel ;

tri des dons vers les administrés et du surplus d'Azur linge. Martine Laure, adjointe aux affaires sociales, tient à remercier tous les administrés qui donnent régulièrement, et particulièrement ceux qui ont effectué des dons pour les sinistrés des inondations survenues dans les Alpes-Maritimes en octobre.



La braderie du C.C.A.S.

Le patrimoine des Grimaudois s'embellit et s'étoffe

Le patrimoine de Grimaud s'enrichit et se bonifie. Deux exemples en témoignent cet automne, avec deux bâtiments emblématiques de la commune, la chapelle des Pénitents et la maison des Arcades, dite des Templiers.



La chapelle des Pénitents a subi d'importants travaux, qui ne sont que la première partie d'un vaste chantier de restauration destiné à donner à ce site toute sa splendeur passée.

Première étape : la restauration du retable, achevée début décembre, et la peinture à la chaux des murs de la chapelle. **La seconde étape** sera la réfection du dallage extérieur et l'étanchéité de l'ensemble.

Des travaux menés par les services techniques et le service culture et patrimoine de la commune.

La maison des Arcades, dite des Templiers, a donc été rachetée par la commune (voir les éditions précédentes de ce magazine). Depuis, il a fallu patienter pour finaliser les longues procédures administratives de cette acquisition.



Le retable restauré est de nouveau en place à la chapelle des Pénitents



Les agents municipaux préparent les échoppes de la maison des Arcades.

C'est chose faite, puisque l'acte notarié a été signé récemment. Cela va permettre à la municipalité d'entreprendre quelques travaux d'aménagement ou de réfection, avec, pour objectif, d'offrir une belle salle d'exposition à l'étage et de louer les deux boutiques du rez-de-chaussée donnant sur la rue des Templiers, en faisant ainsi revivre, comme jadis, ces échoppes en plein cœur du village.

Des travaux au quotidien, des services préservés au village

Les travaux se poursuivent au quotidien dans la commune. Telle est la mission des agents des services techniques qui interviennent en permanence pour entretenir la voirie communale, les espaces verts, les bâtiments municipaux, les écoles, les installations sportives, etc. Des chantiers de tous les jours qui, sans faire de bruit mais petit à petit, permettent de conserver la qualité de vie de Grimaud, sa propreté, en contribuant à son embellissement.

Quelques chantiers plus importants sont également réalisés chaque année, même si le contexte actuel, avec la baisse des dotations de l'État et des subventions, oblige à étaler un peu plus dans le temps les grandes opérations.

Parmi les travaux réalisés ou entamés au dernier trimestre de l'année, il faut noter la réhabilitation complète de l'avenue du Caucadis, voie d'accès et de sortie de la zone d'activités du Grand Pont.

La municipalité a confié aux entreprises Cardaillac, Guillemart et Eurovia cet important réaménagement, qui a consisté à la réfection du réseau pluvial, de la voirie, l'installation d'un nouvel éclairage, la création de trottoirs et de places de stationnement.

Le chantier, débuté au printemps, s'est achevé cet automne.

Il complète les réalisations les années précédentes d'autres voies dans la zone du Grand Pont, doté désormais d'un bon réseau routier avec une signalétique adaptée.

À Port-Grimaud, c'est la rue de l'Amarrage qui fait l'objet de travaux conséquents. Il s'agit de reprendre les closoirs du réseau pluvial, ceux-ci étant en très mauvais état et nécessitant une réfection urgente.

La commune a aussi consacré l'automne à dialoguer avec ERDF pour le renforcement du réseau électrique. On se souvient que cet été, de grosses pannes de courant ont notamment touché Port-Grimaud et plusieurs autres quartiers de la cité.

La faute à des équipements obsolètes et qu'il faut changer. Un projet d'installation d'un nouveau

transformateur est donc en train d'être finalisé. Il sera installé près de l'héliport, enfoui, et permettra donc de moderniser la distribution de l'électricité.

Dans le même ordre d'idées, la municipalité négocie avec Orange pour renforcer le réseau internet en installant le très haut débit, dans un premier temps dans le secteur de la zone du Grand Pont. Contrairement à l'électricité, en effet, qui est un budget propre à ERDF, l'amélioration du réseau numérique sera financée en partie par la commune. Une dépense de plus de 100 000 euros est ainsi inscrite pour 2016, les chantiers étant donc étalés dans le temps.

Enfin, parmi les autres chantiers menés par la commune, il faut souligner la réfection d'un local dans le village destiné à abriter la nouvelle épicerie. Après la fermeture de l'épicerie située en face du *Clem's*, les élus ont fait le maximum pour que demeure une épicerie ouverte au village, dans le même esprit que le combat mené avec succès pour que fonctionne au village un distributeur automatique de billets.

Une fois le local trouvé et rénové (à côté du restaurant *La Spaghetta*), plusieurs entreprises susceptibles d'être intéressées ont été contactées. C'est finalement *Intermarché* qui a ouvert un point contact, au bénéfice de la population du village.



La nouvelle épicerie au village.



Travaux avenue Caucadis.



Les jardins partagés vont éclore

Le dossier avait été évoqué dans le précédent numéro du **Grimaud mag**. Les jardins partagés vont bientôt voir le jour, après un trimestre consacré à la mise en forme administrative et juridique de ce projet.



Suite à l'article paru, ainsi que celui diffusé dans Var-matin, plusieurs personnes se sont manifestées pour louer un bout de jardin dans le terrain que la municipalité va mettre à disposition près de l'héliport. Plusieurs réunions ont ainsi été organisées avec les postulants, à la fois pour répondre à leurs questions, mais aussi pour leur indiquer comment allait s'articuler le fonctionnement de cet espace. On s'oriente donc vers une location de lots d'une centaine de mètres carrés chacun à un tarif modique. Une association des usagers gèrera les lieux, qui seront nettoyés et mis aux normes par la municipalité.

Objectif : une mise en fonctionnement au premier trimestre 2016.

Le contrat de rivière signé par la communauté de communes avec le conseil départemental du Var.

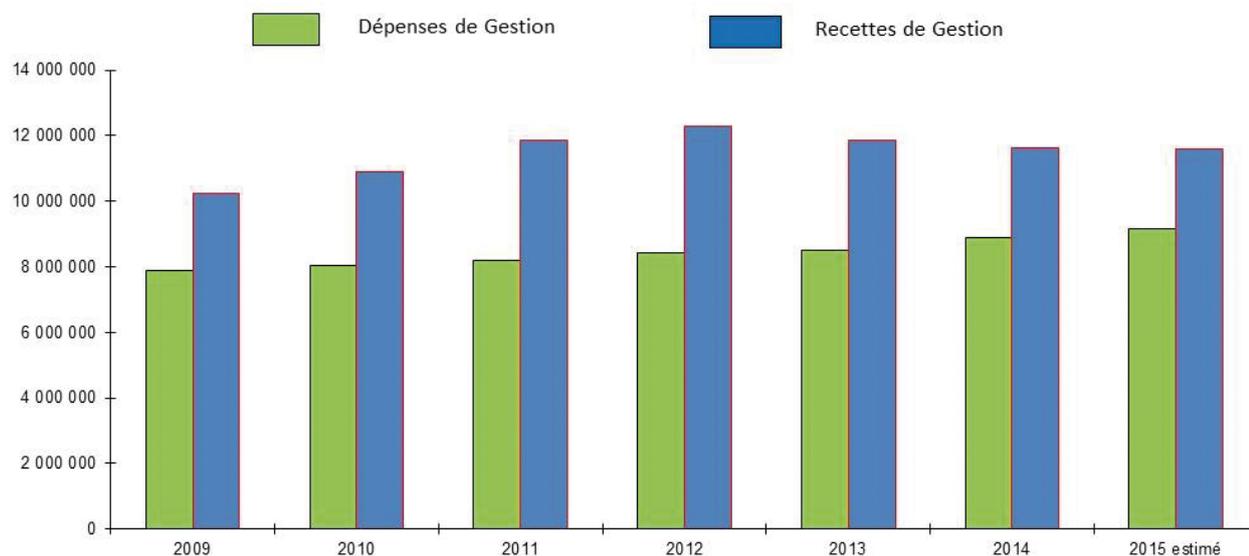


Le comité communal des feux de forêt en réunion en mairie, pour dresser le bilan d'une année encore très bien remplie à Grimaud, au bénéfice de nos massifs forestiers.

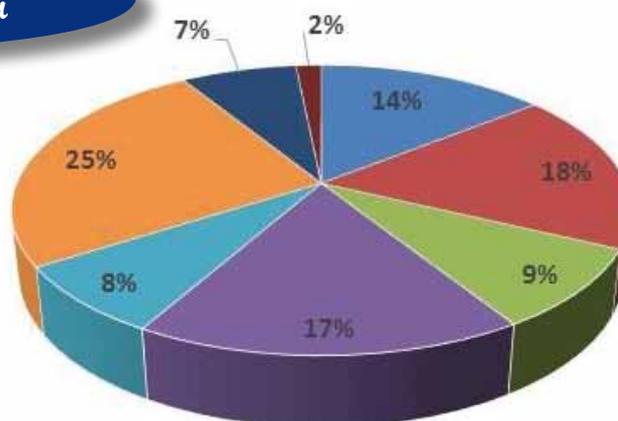


Un point sur les finances 2015 et 2016

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015



DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT par secteur d'intervention



- Sécurité et salubrité publique
- Enseignement (Ecoles, Cantines, Transports scolaires...)
- Culture et Patrimoine
- Sport et Jeunesse
- Actions sociales (CCAS, Crèche, ...)
- Aménagements urbains, voirie
- Environnement, Assainissement
- Action économique

RECETTES

Et Réduction des concours financiers alloués par l'État
+ Montée en puissance programmée du Fonds de Péréquation
des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC).

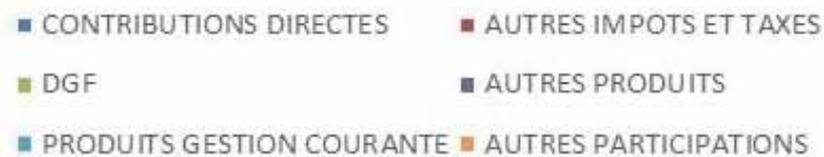
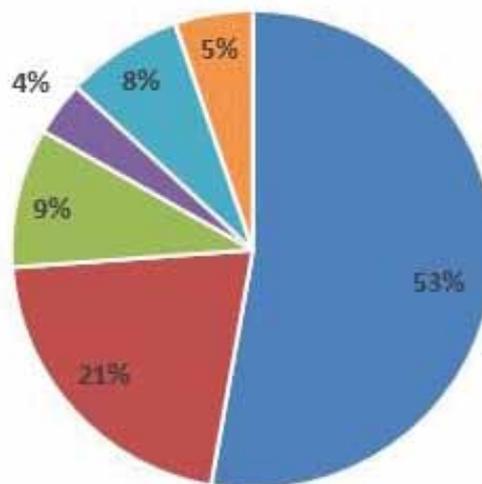
La loi de finances pour 2014 (LFI) consacre **une réduction historique des concours financiers alloués par l'État au secteur public local.**

La loi de finances pour 2015 a entériné le rythme dégressif de la dotation.

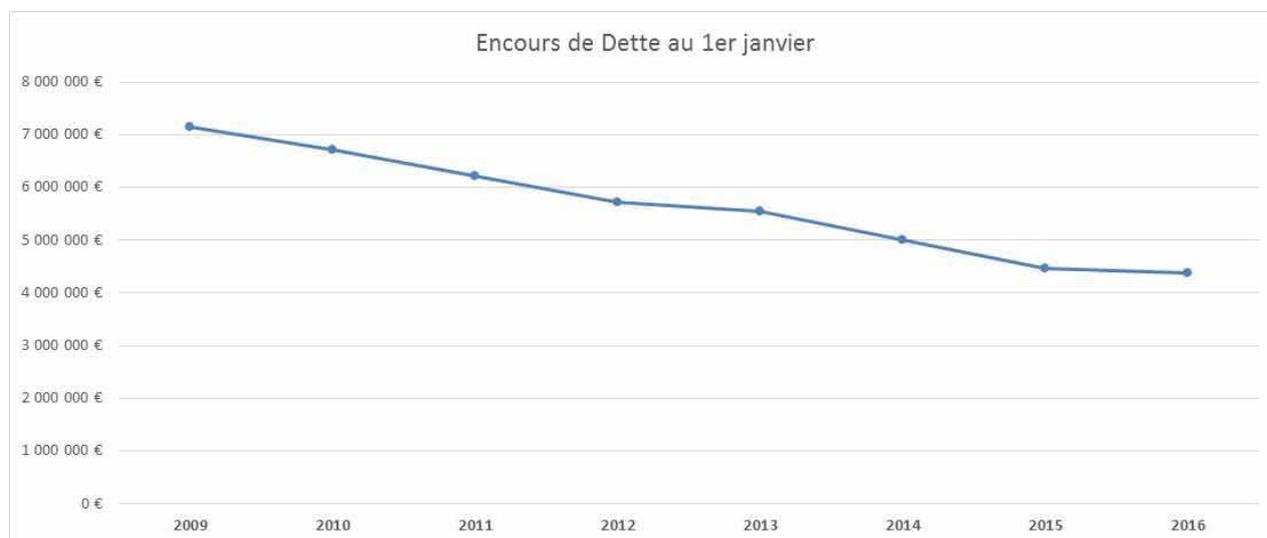
Ci-dessous, évolution du montant de la DGF perçu par la Commune de Grimaud depuis 2010. Il résulte une perte budgétaire de 479K€ en 6 ans, dont plus de la moitié en un an entre 2014 et 2015 (-265K€) :

D.G.F.	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant encaissé	1 584 744 €	1 548 147 €	1 531 984 €	1 501 078 €	1 370 730 €	1 105 905 €

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2014



ENCOURS DE DETTE



EFFORT D'INVESTISSEMENT

Sur l'intervalle de 2012 à 2015, le volume des dépenses d'équipement est de 14,7 M€, soit une moyenne annuelle de 3,7 M€ par an.

Cette dynamique correspond à la mise en œuvre d'un important programme pluriannuel d'équipement, dont les principales opérations sont les suivantes sur la période 2012 à 2015 :

Aménagement urbain et équipement public :

> Réhabilitation place vieille et ruelles	Coût : 1 685 835.00 € TTC
> Avenue du Caucadis	Coût : 1 068 419.00 € TTC
> Programme Voirie	Coût : 975 961.00 € TTC
> Tourne à gauche entrée de village	Coût : 525 875.00 € TTC
> Éclairage Public	Coût : 401 335.00 € TTC
> Mobilier urbain et signalisation	Coût : 166 768.00 € TTC
> Travaux appontements port communal	Coût : 121 956.00 € TTC

Environnement :

> Bassin d'orage – pluvial Vignaux	Coût : 829 209.00 € TTC
> Programme Eco Energie	Coût : 352 645.00 € TTC
> Dragage hauts fonds	Coût : 200 087.00 € TTC

Patrimoine et Culture :

> Acquisition bâtiment rue Templiers	Coût : 842 446.00 € TTC
> Mise en Lumière du Patrimoine	Coût : 423 068.00 € TTC
> Orgue Eglise Saint-Michel	Coût : 298 525.00 € TTC

Maintien et développement des services publics :

> Nouveaux Ateliers Municipaux	Coût : 895 265.00 € TTC
> Nouvelle Poste	Coût : 197 504.00 € TTC

Enfance, Jeunesse et Sport :

> Dojo et salle d'expression corporelle	Coût : 1 434 621.00 € TTC
> Bus scolaire	Coût : 237 000.00 € TTC
> Balisage plages	Coût : 124 300.00 € TTC
> Climatisation Écoles	Coût : 78 869.00 € TTC

Des impôts stables, une gestion rigoureuse et des économies

Malgré le contexte économique encore difficile, malgré la baisse des dotations de l'État et des subventions, les impôts locaux n'ont pas augmenté cette année encore à Grimaud.

Un choix des élus de l'équipe municipale appliqué depuis de nombreuses années, dans le but de ne pas alourdir pour les familles le poids de la fiscalité, déjà élevé en France.

Comme on peut le voir dans les tableaux ci-dessus, cela n'empêche pas les investissements, même si, naturellement, en ces périodes où les budgets deviennent très serrés dans tous les domaines, les élus et les services municipaux veillent à être particulièrement rigoureux sur les dépenses publiques.

Parallèlement, un effort a été accentué sur le recouvrement des recettes, par exemple avec la taxe de

séjour. Les services municipaux ont édité un petit guide pratique qui explique le système de cette taxe, ses modalités et les taux pratiqués (guide à disposition en mairie et bientôt en ligne sur le site internet de la commune).

Petit exemple parmi d'autres des économies recherchées en permanence dans le fonctionnement de la commune : la dématérialisation des documents écrits, avec une diffusion par voie électronique générant plus de rapidité et moins de papier consommé. Chaque élu du conseil municipal a désormais une tablette électronique où sont stockées les délibérations du conseil municipal, communiquées en temps réel.

Et dans les services, la plupart des échanges se fait désormais sans avoir recours au papier.

Police municipale : proximité, écoute et sécurité

En cette période où, hélas, la sécurité des personnes et des biens préoccupe une majorité des citoyens, le rôle de la police municipale est prépondérant dans la commune. Ce service travaille en étroite collaboration avec la gendarmerie nationale et a un rôle de terrain et de proximité essentiel dans notre commune rurale.

Depuis plusieurs semaines, bien avant les faits tragiques survenus dans notre pays, la police municipale avait, à la demande du maire, accentué ses missions de surveillance et de sécurité des biens et des personnes dans des zones bien précises et effectuait des patrouilles de nuit afin de garantir une meilleure sécurité, ce qui a permis de mettre en fuite à deux reprises des individus voulant cambrioler des boulangeries sur la commune.

Depuis les attentats du mois de novembre, la surveillance au niveau des écoles a doublé, et la police est présente place de l'église le dimanche au moment de la messe.

Les policiers municipaux sont armés, depuis plusieurs années déjà. Ses agents se forment régulièrement tant sur la théorie que sur la pratique et suivent des formations pour des séances de tirs. Mais leur mission essentielle concerne la police administrative. Ils exécutent, dans la limite de leurs attributions et sous



Viviane Berthelot, adjointe au maire, et le chef de la police municipale, Olivier Duhain, lancent le nouveau plan de circulation au village.

l'autorité du maire, et de son adjointe à la sécurité Viviane Berthelot, les tâches que ce dernier leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ils sont également des agents de police judiciaire adjoints au sens de l'article 21-2 du code de Procédure pénale. Leur travail au quotidien consiste aussi à la sécurisation aux abords des écoles, au respect des arrêtés du maire et au traitement des appels d'urgence.

À l'écoute permanente des administrés, la police municipale intervient spontanément ou sur réquisition des tiers dans de nombreux domaines. Cette année encore, de nombreuses interventions ont été faites pour la salubrité tant pour le dépôt de toute nature sur la commune et dans la plaine, que pour le dépôt ou l'abandon de véhicule.

Il faut savoir que la police intervient très souvent pour des problèmes de voisinage ou familiaux. Sa mission étant de faire cesser le différend soit par du dialogue soit par le conseil en dirigeant les personnes dans les procédures à effectuer. Elle assure depuis plus de trois ans la gestion des alertes à la population afin de prévenir des risques d'inondations et éviter aux administrés qui se sont inscrits sur le logiciel des dégâts importants (une autorisation écrite doit être faite sur un document qui peut être trouvé soit à la police municipale, à la mairie ou à l'office du tourisme), et, actuellement, elle travaille sur l'amélioration de ce système pour les risques d'incendie.

Elle agit aussi pour limiter les nuisances sonores et plus particulièrement sur les établissements qui utilisent de la musique amplifiée.

Chaque année, elle prend contact avec tous les commerçants de la commune pour leur donner des conseils et demande de les informer de tous faits inhabituels et suspects.

En chiffres

- > 9 policiers municipaux et 1 agent de surveillance de la voie publique travaillent toute l'année. En saison, 2 ASVP de plus renforcent l'effectif.
- > 1 permanence est organisée chaque semaine, le jeudi matin, à 10 h, en mairie, par l'adjointe à la sécurité pour accueillir le public.
- > 30% des interventions sont liées à des différends de voisinage ou familiaux.
- > 60% des interventions sont liées à la sécurité publique (surveillance des zones impactées par des cambriolages, vols à la roulotte, accident, surveillance du plan d'eau et appel des tiers).
- > 10% des interventions (autres).

Un nouveau plan de circulation

Un nouveau plan de circulation a été mis en place cet automne sur deux axes routiers très fréquentés dans le village.

Ces changements ont été décidés afin d'améliorer la sécurité des automobilistes et des piétons dans des secteurs dangereux.

> **Première modification**, la rue du Grainage, jusqu'alors accessible par les véhicules venant de l'avenue de la Cabro d'or : ces derniers ne peuvent plus tourner à gauche, mais doivent poursuivre par le village.

Cette rue du Grainage reste accessible depuis la montée Saint-Joseph, mais reste de toute façon réservée aux riverains.

> **Autre changement important** : la mise en sens unique de la rue des Miganiers depuis la maison de retraite jusqu'à l'intersection des Miganiers, ceci pour éviter les nombreux problèmes lorsqu'il y a des croisements de véhicules sur cette portion de voie très étroite.

La police municipale a procédé à une large campagne d'information auprès des riverains et le service scolaire a fait de même auprès des parents d'élèves des enfants scolarisés aux Miganiers. **Il faut être désormais vigilant et bien respecter les panneaux de signalisation.**



Les policiers municipaux au contact des commerçants.

Rétrospective



La Saint-Michel à la Queste et au village.



Un 14 juillet républicain et reconstitué à l'ancienne au village.





Fête de la lumière.



Le nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan, Philippe Portal, en visite officielle à Grimaud.



Les enfants félicités pour leur participation à la célébration du centenaire de la première guerre mondiale.



Tournage de l'émission d'Azur TV consacrée à Grimaud à la cave coopérative.



La communauté de communes et le conseil départemental en réunion à Grimaud pour travailler sur le contournement routier de Sainte-Maxime et les transports maritimes.



Les randonneurs grimaudois en balade.



Une rentrée scolaire sans souci à Grimaud.



La commémoration du 11 novembre célébrée avec éclat, avec les enfants, les soldats du 3^{ème} RAMA de Canjuers, les jeunes sapeurs-pompiers et de nombreux Grimaudois.



La Sainte Barbe



Le RCT prend son pied à Grimaud !

Comme ils l'avaient déjà fait il y a deux ans, les joueurs du Rugby Club Toulonnais sont venus à Grimaud pour un entraînement décentralisé ouvert au public, suivi d'une séance de dédicaces. Soutenu par le Conseil départemental, le RCT va ainsi à la rencontre des jeunes rugbymen du Var, ravis de voir leurs idoles de plus près.

Le RCT est revenu cet automne, en pleine période de coupe du monde de rugby, avec une matinée très animée aux Blaquières. L'entraînement a duré un peu plus d'une heure, avant la séance de dédicaces et le repas partagé en commun. Accueillis par le maire et conseiller départemental Alain Benedetto, la vice-présidente du Conseil départemental Muriel Lecca-Berger, les responsables du club de rugby de Grimaud et du service des sports de la commune, les joueurs, entraîneurs et staff du RCT ont passé une belle matinée à Grimaud !



Reprise en force au tennis club des Blaquières.



L'aïkido se porte bien à Grimaud, y compris pour les seniors !



Le loto du football club, un très grand succès.



Un nouvel éducateur au tennis, Robeen Pantel, pour assister le professeur Stéphane Cocorel.



Le président du Football club, Roberto Vazquez, avec les maillots aux couleurs des nouveaux partenaires. Le FCG est reparti de l'avant !

La culture, une aventure qui séduit à Grimaud

La fin de l'été et l'automne ont été encore très riches en événements culturels dans la commune.

L'exposition de sculptures monumentales de Christian Lapie s'est prolongée, suscitant, comme depuis le printemps, l'intérêt et la curiosité des visiteurs. Les nocturnes des galeries dans le village ont attiré un public de fidèles, mais aussi de nouveaux amateurs d'arts, ravis de constater qu'à Grimaud, la culture se découvre même la nuit ! Après les Grimaldines pendant l'été, de nombreux spectacles ont attiré un public venu parfois de très loin, par exemple pour les soirées théâtrales mensuelles, conduites par Véronique Siffredi, ou encore pour les Soirées musicales programmées par Philippe Depetris. Le service municipal de la culture et du patrimoine a organisé de nombreux événements, des expos au musée bien sûr, mais aussi les escapades littéraires, un 14 juillet à l'ancienne qui a eu un vif succès, la traditionnelle fête du moulin, les journées du patrimoine, etc... À cela s'est rajoutée l'exposition Art et handicap, de nouveau à Grimaud, sans oublier l'incontournable salon des peintres.

Des manifestations qui témoignent de l'ancrage culturel de la commune, et dont la plupart sont reconduites en 2016.



Les sculptures monumentales de Christian Lapie.

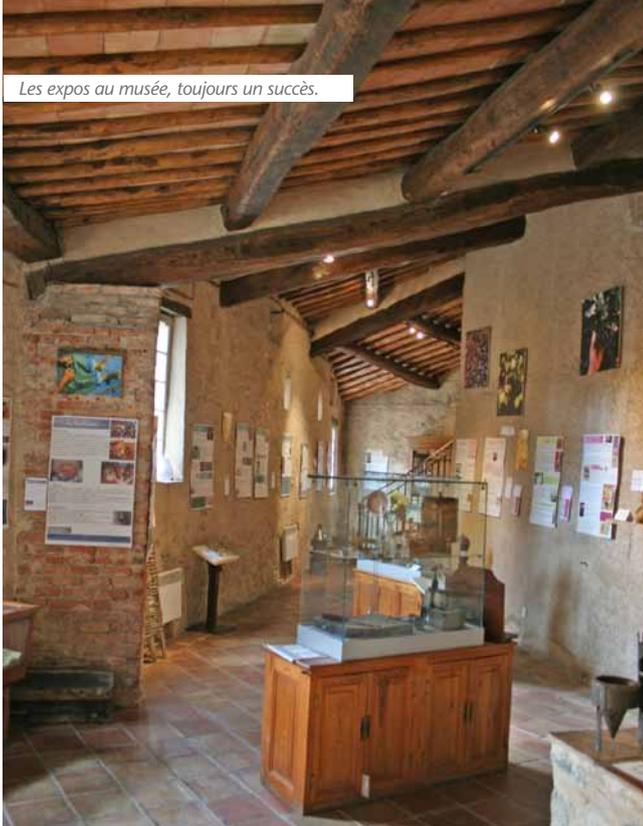


Deuxième édition pour l'exposition Art et handicap.



Escapade littéraire dans les vignes.

Les expos au musée, toujours un succès.



Théâtre et cabaret, des animations réussies.



Les soirées musicales font toujours salle comble.



La bibliothèque tourne les pages salle Beausoleil.



Le salon des peintres, toujours un grand succès...



Le salon du livre a mis les jeunes à l'honneur : à Grimaud, ils aiment la lecture !



La propreté de Grimaud : tous responsables !

Dépôts sauvages et propreté

Des encombrants déposés sur les lieux d'apports, parfois même devant chez vous, en dehors des jours de ramassage et qui ne font pas l'objet de rendez-vous prévus et organisés par la Communauté de communes, font de notre ville une véritable poubelle ! Cela n'est pas normal et c'est assez ! La commune de Grimaud et la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez déploient des moyens humains, techniques et financiers importants afin de vous accompagner dans la récupération et le tri de ce type de déchets.



Il est temps aujourd'hui, sur notre territoire à forte attractivité environnementale, de s'adapter et de modifier nos comportements. Supprimer de manière drastique les attitudes inciviques qui conduisent aux dépôts sauvages dans nos rues et nos campagnes, telle est la volonté affichée de toutes les communes de la Communauté de communes. **Vous avez le choix des services, car chaque commune propose aux particuliers un service de collecte des encombrants :**

Solution 1 : «Allô encombrants» !

Un rendez-vous est proposé après une inscription préalable au numéro suivant :

Vous déposez la veille au soir (ou bien le jour même de la collecte de très bonne heure), en bordure du trottoir le plus proche de votre domicile et le service passe les récupérer tous les 2^e et 4^e mercredis de chaque mois.

Quoi de plus simple ?



Solution 2 : Dépôt en déchetterie directement par vos soins :

Si vous ne pouvez attendre la prochaine collecte, les déchetteries communautaires sont à votre disposition en accès gratuit.

Déchetterie de Grimaud, zone artisanale Le Grand Pont : été (du 1^{er} avril au 30 septembre) : de 7h à 12h et de 14h à 17h ; hiver de 8h à 12h et de 14h à 17h. Du lundi au samedi, tél : 06 62 98 58 76.



La double «peine» financière !

La Communauté de communes propose donc, **gratuitement**, le double service de la collecte et du dépôt en déchetterie.

A cause des «récalcitrants», les communes du territoire doivent déployer, en dehors de la collecte organisée et aux frais du contribuable, des moyens humains et matériels supplémentaires de ramassage des dépôts sauvages. Nous disons «Stop» car cela n'est pas normal et coûte cher aux communes et à travers elles... à vous aussi !

Trier pour limiter les coûts !

Aujourd'hui, à travers le tri sélectif mis en place par la Communauté de communes, nous ne trions pas seulement vos conteneurs aux couleurs jaune, vert et rouge, mais aussi une grande partie des dépôts en déchetteries qui sont ainsi valorisés.

Quant aux déchets spéciaux (huiles, déchets dangereux tels solvants, chlore, etc.), ils sont envoyés vers des filières spécifiques pour leur traitement. Ces déchets ne doivent donc, en aucun cas, être déposés dans les conteneurs ni, bien entendu, «oubliés» près de ces derniers. Encore moins «perdus» dans nos campagnes ou nos rues... Alors si, plus simplement, nous nous respectons, nous respectons ces dispositifs, notre ville, notre environnement, nos voisins ! **En fait, c'est juste une question de bon sens et nous savons que nous pouvons compter sur vous !**

Des images pour se souvenir

Vous reconnaissez-vous ? Identifiez-vous vos parents ou vos enfants sur ces photos de classe des années 60 et 70, lorsque n'existaient alors que les anciennes écoles au village ? Florence Ploix, conseillère municipale, souhaite organiser en 2016 une exposition de photos de classes des générations passées. Elle fait donc appel aux Grimaudois qui garderaient chez eux d'anciennes images de classes encore en noir et blanc... On peut communiquer ces photos à Florence Ploix, en mairie : elles seront reproduites puis restituées à leurs propriétaires. Quant aux deux photos que nous publions, n'hésitez à faire savoir si vous vous êtes reconnus ou avez reconnu des noms !



La Défense Animale Grimaudoise au service de tous

Sa principale mission est la stérilisation des chats errants de la commune, limitant leur prolifération. Une centaine de chats environ est attrapée chaque année dans ce but. La DAG est également en charge de nourrir et de soigner ces chats errants. Les nourrir permet d'assurer un contrôle sur les nouvelles arrivées afin de stériliser dans la foulée.

Cela permet également de soigner les animaux malades afin d'éviter la prolifération des maladies. Enfin, la DAG, en partenariat avec la police municipale, est chargée d'aider à retrouver les propriétaires des chiens retrouvés errants sur la voie publique, et de répondre aux signalements de cas de maltraitance animale. En 2015, la DAG, qui compte 32 membres, peut afficher le bilan suivant : plus de 100 stérilisations, 12 chats soignés, 18 points de nourrissage, 12 adoptions de chats et 5 adoptions de chiens, 5 banques alimentaires organisées, 2 concours de boules organisés au profit des animaux et 2 manifestations.

Si vous aimez les animaux et que vous voulez donner un peu de votre temps à cette cause, vous pouvez venir aider les membres en devenant vous-mêmes bénévoles.

La Défense Animale Grimaudoise (DAG) est une association communale gérée par un groupe de bénévoles au service des animaux.



Chacun, bien sûr, fait en fonction de ses disponibilités et de ses envies. N'hésitez pas à faire remonter toute présence de chats errants autour de chez vous. Ne fermez pas les yeux sur un éventuel cas de maltraitance et signalez-le à la DAG. Et enfin, si vous croisez un chien errant, arrêtez-vous, regardez s'il a un collier ou une médaille pour appeler son propriétaire. Sinon, prévenez la police municipale. **Contact : 06.83.24.72.54.**

La parole à l'opposition

La France et le monde connaissent des événements dramatiques et nous partageons la souffrance des victimes et de leurs familles et mesurons encore plus la nécessité et la richesse de notre démocratie.

Nous nous devons et nous nous attachons à la faire vivre dans notre commune, c'est pour cela que nous sommes vigilants sur sa gestion.

Concernant Grimaud, malgré les promesses renouvelées, de nombreux projets ne voient pas le jour (zen, crèche, pôle culturel) d'autres apparaissent sans débat municipal et ne correspondent pas aux réels besoins des Grimaudois ni aux finances de notre commune et ce, dans une période que l'on nous dit de restriction budgétaire majeure.

Ainsi lors de l'avant dernier conseil municipal, une délibération prévoyait une augmenta-

tion de la contribution foncière des entreprises pour certaines entreprises grimaudoises. Après un débat houleux, nous avons déploré des projections financières imprécises, des modes de calcul erronés, et un maire incapable de répondre aux questions (rappelons qu'il n'y a pas d'adjoint aux finances).

Les membres de l'opposition ont voté Contre, le maire et sa majorité ont voté Pour. Belle leçon de discipline beaucoup moins d'esprit critique. Quelle ne fut point notre surprise de découvrir que lors du dernier conseil municipal de décembre, une délibération devait être votée pour retirer la précédente pour cause «d'imprécisions».

Consternant, il eut été pourtant plus sage de la reporter lorsqu'il était apparu qu'elle était à retravailler. Caricaturer systématiquement le travail de l'opposition

municipale est désolant (voir PV des débats sur le site de la mairie). Autre sujet méritant toute notre attention : le prochain plan local d'urbanisme.

La révision du P.L.U. est en cours, elle devrait s'étaler sur 18 mois. Ses effets seront déterminants pour la préservation de l'environnement, pour le respect du patrimoine Grimaudois, pour un développement économique raisonné et pour la sécurité des habitants de certaines zones à risques. Aujourd'hui accorder des permis de construire dans le respect du droit ne suffit plus, il faudra limiter les constructions dans des quartiers inondables, autoriser un étage supplémentaire pour mettre en sécurité des constructions existantes, étudier l'écoulement des eaux pluviales lors des constructions dès lors qu'elles peuvent avoir des effets dévastateurs sur d'autres

propriétés. Enfin, il sera impératif d'avoir le courage politique de rendre inconstructibles certaines zones ; l'actualité récente a montré que déplorer, après des catastrophes, une urbanisation galopante, ne suffit plus.

Nous regrettons que lors du conseil municipal de septembre, une commission de travail composée d'élus et de représentants de l'État, ait été créée pour la protection du patrimoine Grimaudois sans qu'aucun membre de l'opposition n'en fasse partie, le maire ayant refusé catégoriquement. Quel manque d'élégance, d'ouverture d'esprit et de démocratie.

Toute l'équipe de **Grimaud ensemble** vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

C DUCAL. H DRUTEL.

D FLORIN. S LONG.

C MOUTTE. F OUVRY

2016, un feu d'artifice d'événements à Grimaud

2015 aura été une année encore très riche en événements culturels, sportifs et de loisirs à Grimaud. Dans le golfe de Saint-Tropez, la commune est une de celles où se déroulent le plus d'événements, étalés notamment tout au long de l'année. Le festival de théâtre et les soirées musicales sont par exemple désormais des rendez-vous incontournables et très attendus chaque mois par un public nombreux. L'été, les Grimaldines demeurent bien sûr l'événement phare, mais de nombreux autres rendez-vous ont aussi beaucoup de succès.

En 2016, ce sera aussi bien, avec une offre aussi fournie, et même quelques événements supplémentaires : un grand rassemblement de football est ainsi prévu en juin, au moment de l'Euro 2016, réunissant des jeunes du monde entier. Et Port-Grimaud fêtera ses cinquante ans d'existence !



Tous les événements de 2016

MUSIQUE

- **Les Soirées Musicales de Grimaud**
De février à juillet et de septembre à novembre.
- **Le festival des Grimaldines**
Tous les mardis du 19 juillet au 16 août.
- **Les Soirées cabarets**
Le 15 octobre et le 26 novembre.
- **Le Grimaud Music Tour** : le 19 juin.

ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES

- **Les salons des peintres**
Du 8 au 27 avril et du 9 au 28 septembre.
- **Les nocturnes des galeries d'art**
Tous les jeudis du 7 juillet au 8 septembre.



ÉVÉNEMENTS PATRIMONIAUX ET TRADITIONNELS

- **La fête du village**
Du 14 août au 16 août.
- **Les Journées du patrimoine**
les 17 et 18 septembre.

ÉVÉNEMENTS CULTURELS

- **Les escapades littéraires**
Le premier jeudi tous les deux mois : le 7 janvier, le 10 mars, le 5 mai, le 7 juillet, le 15 septembre et le 10 novembre.
- **Le festival de théâtre «les dimanches de la scène»** : le 10 janvier, le 14 février, le 13 mars, le 24 avril, le 11 septembre, le 9 octobre, le 13 novembre et le 11 décembre.



ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

- **Les journées de la truffe / Truffe and You !**
Les 6 et 7 février.
- **Le Salon Bio** : du 18 au 20 mars.
- **Le rassemblement Eurofestival Harley-Davidson** : Du 28 avril au 1^{er} mai.



Et bien d'autres choses encore à découvrir en continu sur le site internet de l'office de tourisme :

www.grimaud-provence.com

ou sur les réseaux sociaux.